

24 avril 2006

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
visant les actions de la société (article 234-9 du règlement général)

DEVERNOIS

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 19 avril 2006 reçu le jour même, la SARL H.S.T.B. (Le Gros Chêne – 42120 Perreux), contrôlée par Madame Séverine Boel-Brun¹, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 avril 2006, indirectement, par l'intermédiaire de la société DSA dont elle détient 92% du capital et des droits de vote, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société DEVERNOIS et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société DSA, 236 770 actions de DEVERNOIS représentant 471 844 droits de vote, soit 79,17% du capital et 88,25% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent d'apport et de cessions d'actions DSA, holding de contrôle de la société DEVERNOIS, au profit de la SARL H.S.T.B..

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Considérant que l'opération de réorganisation de l'actionnariat de la société DEVERNOIS objet de la présente déclaration s'analyse comme un reclassement entre personnes appartenant à un même groupe sans incidence sur le contrôle ultime de la société DEVERNOIS qui reste exercé par la famille du fondateur de cette société, l'Autorité des marchés financiers a, dans sa séance du 18 octobre 2005, accordé la dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre [cf. D&I 205C1804 du 21 octobre 2005].

A ce jour, Monsieur Jean-Bernard Devernois, président du directoire de DEVERNOIS, et sa sœur, Madame Zélia Devernois, président du conseil de surveillance, ont procédé au reclassement des titres de la société DSA, holding contrôlée à 100% par la famille Devernois, qui détient 79,17% du capital et 88,25% des droits de vote de la société DEVERNOIS.

Monsieur Jean-Bernard Devernois et Madame Zélia Devernois ont transmis la majeure partie des actions DSA qu'ils détenaient à leurs enfants et neveux lesquels ont cédé ou apporté les titres DSA qu'ils ont reçus à une nouvelle holding familiale³, la SARL H.S.T.B. constituée le 14 mars 2006.

¹ Madame Séverine Boel-Brun détient 80% du capital de la SARL H.S.T.B. et est gérant de la SARL H.S.T.B.

² Sur la base d'un capital composé de 299 058 actions représentant 534 656 droits de vote.

³ Jean-Bernard et Zélia Devernois ont transféré pour partie par donation, pour partie par cession leurs titres DSA à leurs enfants et neveux. Ces derniers à leur tour ont cédé et apporté ces titres DSA à la nouvelle holding.

A l'issue de cessions d'actions DSA par des membres de la famille Devernois réalisées le 13 avril 2006, la société H.S.T.B., dont Madame Séverine Boel est le gérant et l'actionnaire majoritaire⁴, détient 92% du capital de la société DSA⁵ et a franchi ainsi indirectement en hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du tiers du capital et des droits de vote de DEVERNOIS.

Séverine Boel n'envisage pas d'acquérir des actions Devernois au cours des douze mois à venir, mais se réserve le droit d'acheter, directement ou indirectement au travers de la SARL H.S.T.B et/ou de la société DSA des actions de la société Devernois au cours des douze mois à venir.

Lors d'un conseil de surveillance qui sera réuni le 28 avril 2006, Monsieur Jean-Bernard Devernois et Madame Zélia Devernois démissionneront des postes qu'ils occupent aujourd'hui au sein de DEVERNOIS pour assurer respectivement la présidence et la vice-présidence du conseil de surveillance de cette société. Madame Séverine Boel, fille de Madame Zélia Devernois, et son époux, Thierry Brun, devraient être alors respectivement nommés directeur général et président du directoire de DEVERNOIS ».

- 3 - Le franchissement en hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société DEVERNOIS, visé au paragraphe 1, a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (cf. D&I 205C1804 du 21 octobre 2005) publiée au bulletin officiel (BALO du 26 octobre 2005).

⁴ Les trois enfants de Zélia Devernois détiennent à ce jour 100% du capital de la nouvelle holding (Séverine Boel détient 80% du capital et des droits de vote de la nouvelle holding alors qu'Eric et Violaine Boel en détiennent 10% chacun).

⁵ Les 8% restant du capital de DSA sont détenus à titre direct par Monsieur Jean-Bernard Devernois, Madame Zélia Devernois et les enfants de celle-ci.